

Appel à projet artistique

Musicien.ne.s

Sommaire

Introduction	3
Musicien.ne.s	8
La candidature	9
Annexe 1 : Fiche d'inscription	10
Annexe 2 : Le règlement	11

1. Introduction

1.1. Contexte

« La culture, passerelle entre le passé et l'avenir, fondant une identité. Passerelle entre les générations et les cultures, créant un langage universel pour faciliter la compréhension des peuples. À cet égard, la culture est un élément structurel de l'humanité. La culture, c'est l'émotion, c'est la vie, c'est le témoignage de l'histoire en même temps qu'une vision de l'avenir. »

La Réunion des Talents crée la passerelle entre le monde de l'entreprise et celui de l'art. Ainsi, elle propose à un mécène d'affirmer son rôle dans le développement territorial de la filière artistique et donne du sens à sa démarche RSE tout en soutenant la culture péi.

Inédite, cette structure de mécénat est l'occasion d'une expérience unique autour de l'art, de l'homme et du développement du territoire. Elle porte comme convictions de promouvoir et d'épanouir le territoire par la culture et l'éducation pour tou.te.s, d'apporter visibilité et reconnaissance aux talents de La Réunion, et de faire reconnaître l'art comme acteur de développement pour les Réunionnais.e.s.

Pour ce faire, La Réunion des Talents stimule le développement et la structuration de la filière et notamment celle des Arts visuels et graphiques.

Elle aide à la visibilité des artistes et à leur rayonnement national et international en s'appuyant sur des projets et des lieux nouveaux aptes à la mise en valeur des artistes.

C'est en interrogeant ces lieux nouveaux que La Réunion des Talents s'est immergée dans le village de Hell-Bourg de la commune de Salazie.

Ainsi, La Réunion des Talents et la Ville de Salazie se sont associées pour y créer un projet dénommé ARLÉO. C'est un projet qui s'inscrit dans le temps comme un outil durable au service d'un territoire et qui œuvre au développement culturel et social dans le but de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire locale. Considéré comme un espace de dialogue entre les patrimoines, les arts et les individus, ARLÉO prend vie à travers un événement artistique et culturel de jour comme de nuit sur trois jours les 11/12/13 novembre 2022.

Pensé comme un levier au développement économique du territoire, ARLÉO apporte une valeur ajoutée au cirque de Salazie et participe à diversifier l'offre touristique. Au-delà de l'impact évident sur la fréquentation et ses retombées économiques immédiates, ARLÉO donne une impulsion à la structuration d'un écosystème économique et artistique qui associe entreprises, habitant.e.s, institutions, mécènes et associations.

1.2. ARLÉO - espace de dialogue

ARLÉO interroge ce qui fait le patrimoine et ses modes de

transmission : qu'est-ce qui est patrimoine pour chaque individu ? Comment la transmission se fait-elle entre les générations ? Est-ce qu'il y a des histoires de famille qui sont entrées dans les mémoires, des légendes qui ont fait que Hell-Bourg est devenu ce qu'il est ? Pourquoi le village de Hell-Bourg est-il devenu le village créole par excellence ? Quel processus s'est mis en place pour qu'il devienne le village touristique de La Réunion et le seul village du Label "Le Plus Beau Village de France" ? Que nous dit-il de nous-même, en tant qu'individu, en tant que Réunionnais.e ?

C'est à travers ces questionnements que ARLÉO revisite Hell-Bourg afin de faire dialoguer les arts et les patrimoines tout en nous faisant dialoguer avec eux. ARLÉO est un événement multidisciplinaire et intergénérationnel accessible à tous. Il propose un rendez-vous d'envergure, s'articulant autour d'installations artistiques, de rencontres-discussions, de performances, de musiques, d'ateliers et d'animations qui se déroulent dans l'intimité de l'espace urbain d'Hell-Bourg.

Ainsi, ces créations artistiques donnent à voir le lieu autrement, proposent de porter un regard différent en faisant évoluer le passé afin de lui offrir un nouveau souffle tourné vers l'avenir. De cette manière, les œuvres abandonnent leur statut pour exister avec l'espace dans lequel elles se construisent. Le but n'est pas de nous déconnecter du monde, de la réalité mais plutôt de

transformer les espaces dans lesquels nous évoluons pour offrir une nouvelle expérience du réel et une nouvelle vie au patrimoine existant. Le résultat est la création d'œuvres in situ qui s'intègrent aux nombreux paysages pour toucher les sens différemment. De nouvelles pratiques des habitant.e.s se forment et tissent ainsi de nouveaux liens.

Ces nouveaux liens offrent de nouvelles perspectives dans le but de réinventer, dans le contexte de Salazie, la relation entre le culturel, les citoyen.ne.s et les habitant.e.s par le biais de créations artistiques in situ et de projets sociaux. Ainsi l'échange, la transmission, le dialogue et les liens que nous créons avec les arts, les patrimoines et les individus sont au cœur de cet événement.

1.3. La thématique

**Les histoires d'une mémoire
lontan,
modelée par l'érosion et
figé par les murs et
l'architecture,**

un temps

**Un théâtre de remparts
rempli de bulles qui propose
des notes de silence
et des temps de
suspension,**

deux temps

**Des dialogues qui
tissent les liens
rythmés par l'eau
toujours en
mouvement,**

trois temps

**ARLÉO est un espace de dialogue entre
les patrimoines, les arts et les individus.
Il nous emporte dans une bulle pour
une expérience collective.**

Nous proposons d'observer la spatio-temporalité de Salazie et plus particulièrement de Hell-Bourg en trois temps :

- **Le premier temps** symbolise le patrimoine.
- **Le deuxième temps**, une ambiance d'aujourd'hui.
- **Le troisième temps**, nos liens humains.

Ces trois temps sont interconnectés et indispensables les uns des autres pour exister et créer un tout.

Nous invitons chacun.e à prendre le temps de déconnecter, à être hors du temps du quotidien pour se laisser porter par cette temporalité des Hauts.

Mots-clés _____

Un temps : mémoire, patrimoine, histoire, architecture, érosion, révéler, passé

Deux temps : silence, suspension, bulles, intimités, observation, sensation, présent

Trois temps : dialogue, liens, transmission, mouvement, eau, découvrir, futur

Les artistes devront s'attacher à proposer des créations qui s'inscrivent dans cet esprit.

1.4. Appel à projet artistique

Cet appel à projet artistique a pour objectif de permettre aux artistes de soumettre leur candidature en vue de participer à cet espace de dialogue entre patrimoines, arts et publics.

Cet appel comprend 8 sections :

- Lightpainting
- Conteur.euse.s
- Graffeur.euse.s numérique.s
- Musicien.ne.s acoustique.s
- Danseur.euse.s
- Comédien.ne.s
- Une installation artistique sous forme de résidence d'un collectif d'artistes
- Mapping sur la façade d'une case créole

Peut-on répondre à plusieurs appels à projet ?

Oui, il est possible de répondre à plusieurs appels à projet de l'édition 2022 d'ARLÉO.

Il est aussi possible de répondre au même appel à projet, seul.e ou en équipe.

1.5. Calendrier

Lancement des appels à projet artistique	Lundi 16 mai 2022
Date limite de dépôt des dossiers	Lundi 4 juillet 2022 (à midi heure Réunion)
Phase de présélection	Du 5 au 10 juillet 2022 : phase de présélection des artistes et des projets artistiques Semaine du 11 juillet 2022 : réponses aux candidat.e.s présélectionné.e.s
Phase de sélection	Du 18 juillet au 31 juillet 2022 : rencontre avec les présélectionné.e.s, affinement des projets Du 1er au 7 août : sélection finale des projets et réponses aux candidat.e.s
Phase de préfiguration	Août 2022 à fin octobre 2022 : création et coordination artistique (visite des lieux et rétroplanning de la production)
Phase de résidence : Lightpainting	Deux semaines entre le 1er août et le 30 septembre 2022
Phase de résidence : Résidence Javel	Du lundi 3 octobre au dimanche 6 novembre inclus 2022
Phase d'installation	08/09/10 novembre 2022
Phase de monstration	11/12/13 novembre 2022
Phase de démontage	13 novembre après 22h et dans la journée du 14 novembre 2022

2. Musicien.ne.s

2.1. La demande

Le présent appel se donne pour objectif de sélectionner trois duos de musicien.ne.s acoustiques, de préférence. Les artistes doivent proposer un instrument pouvant être joué en extérieur.

- Un duo d'artistes sera sélectionné.e pour la journée du vendredi 11 novembre 2022.
- Un duo d'artistes sera sélectionné.e pour la journée du samedi 12 novembre 2022.
- Un duo d'artistes sera sélectionné.e pour la journée du dimanche 13 novembre 2022.

Le duo devra préciser s'il y a une date à exclure.

ARLÉO arborant une dimension sociale et éducative, les projets artistiques proposés peuvent être réalisés en collaboration avec des associations ou des écoles.

2.2. Phase de préfiguration

À l'issue de la phase de sélection du présent appel, les duos retenus par la direction artistique seront invités à participer à une phase prospective de développement du projet proposé, afin de mieux saisir le lieu de représentation.

Les artistes retenu.e.s s'engagent à participer aux actions de communication afin de valoriser leur participation à ARLÉO.

2.3. Phase de représentation

Chaque journée se compose de deux improvisations musicales en duo sur les balcons de la rue principale et de deux concerts d'un.e musicien.ne solo sous forme d'impromptu musical. Le premier aura lieu dans les anciens thermes de Hell-Bourg et le second au point de vue sur le Piton d'Anchaing. Les artistes seront différents sur les deux impromptus.

2.4. Accompagnement proposé par ARLÉO

- Une aide à la réalisation
- Des facilités : autorisations, une aide logistique et un accompagnement à la conception
- Une visibilité pour les créations

2.5. Rémunération

Chaque artiste ou groupe sélectionné sera rémunéré pour sa prestation. Dans un premier temps chaque artiste ou collectif propose son cachet. Chaque proposition fera l'objet d'une négociation.

3. La candidature

3.1. Les critères de sélection

Le jury fera la sélection anonymisée des projets.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Créativité
- Originalité
- Faisabilité technique et budgétaire
- Cohérence avec le thème

3.2. Les documents à remettre

3.2.a. Pièces artistiques

1. Annexe 1 : Fiche d'inscription dûment remplie avec texte explicatif du projet qu'il souhaite réaliser, sous forme de note d'intention libre
2. Présentation de/des artiste(s)
3. Oeuvres déjà réalisées (vidéos ou photos) et/ou Portfolio
4. Autre pièce complémentaire susceptible d'éclairer le projet peut être ajoutée (concept, croquis, photo, vidéo...)

3.2.b. Pièces administratives

1. Annexe 2 : Règlement signé
2. Deux photos de chaque artiste en haute définition
3. Un justificatif de numéro de SIRET datant de moins de 3 mois
4. Une attestation d'assurance en cours de validité qui couvre la participation à ce type d'événement

Ces pièces administratives sont demandées dès la phase de présélection. Des compléments de pièces administratives pourront être demandés en phase de sélection.

3.3. Mode d'envoi du dossier de candidature

Pour être sélectionnés dans le cadre du présent appel, l'artiste ou collectif d'artistes est invité à envoyer sa candidature en format numérique, via le courriel de ARLÉO directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re et de mettre en copie production.arleo@lareuniondestalents.re à compter du 16 mai et jusqu'au lundi 4 juillet 2022, midi heure Réunion.

Passé ce délai, les candidatures ne seront pas retenues.

Merci d'écrire l'objet du mail de cette façon : AAP - Musicien.ne.s

Pour plus d'informations, envoyez-nous un email à directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re

Annexe 1

Fiche d'inscription

L'appel à projet artistique est ouvert le 16 mai 2022

Date limite de dépôt : 4 juillet 2022 à 12h00, heure Réunion

Pour toute question, veuillez nous contacter par mail à

directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re

Nom :

Prénom :

Pseudonyme de l'artiste :

Site web ou autre référence :

Adresse Postale :

Pays :

Téléphone :

Adresse email :

Discipline :

Nom du projet :

Résumé du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature :

Fait à :

Le:

Annexe 2

Le règlement

Le projet proposé doit être conforme au descriptif présenté dans le dossier de candidature et ajusté en phase de sélection. Le candidat est responsable de la création, de la mise en place et de la performance de son œuvre.

1. Modalités de participation

ARLÉO arbore une dimension sociale et éducative, les projets artistiques proposés peuvent être réalisés en collaboration avec les milieux éducatif, social, et entrepreneurial.

ARLÉO aura lieu le 11, 12 et 13 novembre 2022 à Hell-Bourg, Salazie, Île de la Réunion, jusqu'à 22h00. Durant les trois jours nous demandons une souplesse de disponibilité en journée et en soirée en vue de possibles sollicitations (projets d'ateliers, presse, ...). Des ajustements peuvent encore avoir lieu sur les horaires, sans remettre en cause les conditions et les modalités de participation. Il est à prévoir un temps d'installation avant le festival et une journée de démontage.

Chaque projet sélectionné fera l'objet d'une co-construction avec les directeurs artistiques durant la phase de préfiguration.

2. Responsabilité

L'artiste est responsable de la sécurité de son œuvre. Il est impératif qu'il ait une assurance adaptée à ce type d'évènement (sécurité de l'œuvre et des tiers).

3. Droits

Si l'œuvre du candidat est liée à une autre œuvre, il ou elle devra obtenir au préalable les autorisations et droits nécessaires à

l'utilisation de l'œuvre. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation nonconforme à cette exigence.

4. Utilisation

Les candidats autorisent La Réunion des Talents à utiliser leurs œuvres de la façon suivante :

- Une captation vidéo et photo sera réalisée et utilisée pour la promotion de ARLÉO : diffusion sur internet, dans les médias, ou lors de présentations du projet dans le cadre de manifestations diverses.
- L'œuvre sera mise en valeur lors de l'évènement. L'organisateur se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs rediffusions sur un ou plusieurs jours consécutifs, dans les années qui suivent.
- La création reste la propriété de l'artiste.
- Les artistes autorisent les organisateurs ainsi que les mécènes et les financeurs publics de l'évènement à utiliser à tout moment des images de l'œuvre (vidéos ou autres) à des fins de publicité et dans le cadre strict de la promotion de leur contribution à l'évènement. Le contrat signé avec chaque artiste précisera si nécessaire le détail des droits d'utilisation.

La participation à l'appel à candidature vaut acceptation de ce règlement.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à :

Le :